

18 juil 2003 -19:00

Appartient à conseil des ministres du 18 juillet 2003

Personnalisation et livraison des passeports

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion d'un marché concernant la personnalisation ainsi que la livraison des passeports destinés aux administrations communales et aux postes diplomatiques et consulaires belges (*).

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion d'un marché concernant la personnalisation ainsi que la livraison des passeports destinés aux administrations communales et aux postes diplomatiques et consulaires belges (*).

Ce marché, dont le montant est estimé à 1.600.000 euros, est conclu, selon la procédure négociée, avec la firme François Charles Oberthur, pour une durée d'un an, prorogeable six fois par tacite reconduction. Grâce à la technologie et aux mesures de sécurité mises en œuvre, le nouveau passeport belge est l'un des plus sécurisés au monde. (*) Un accord de principe avait déjà été donné par le Conseil des Ministres du 21 février 2003 (voir communiqué n°21).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe